

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)
Séance du 20 juin 2025
Délibération n°2025-55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 juin 2025 à Marcheprime à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le vendredi 20 juin 2025 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 12 juin 2025

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et Mme DESMOULIN Karine, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. SAINTORENS Denis, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): **BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie (absente), **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis (absent), **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée.

Absents : M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann, M. CARRERE Paul (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), M. DURRIEU Michel (excusé), M. FORET Thierry (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle,

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	32
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	32
Total présents et pouvoirs	17	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

PATRIMOINE NATUREL

Atlas des connaissances du patrimoine naturel des communes candidates au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Situées hors territoire du Parc, 12 communes des Landes et de la Gironde candidatent aujourd'hui pour participer au projet à venir du Parc naturel régional.
Ces territoires communaux présentent de nombreux enjeux et atouts de patrimoine naturel.

Pour les communes candidates, il s'avère nécessaire de rassembler la connaissance des éléments de patrimoine naturel pour en évaluer les enjeux de patrimonialité, les lacunes de connaissance ainsi que les particularités qui confèrent à ces territoires candidats des liens et cohérences étroits avec le territoire actuel du Parc naturel régional.

Le projet d'atlas des connaissances du patrimoine naturel des communes candidates :

- S'appuie sur les connaissances actuellement disponibles

- devra permettre une lecture synthétique et cartographique de ces territoires, des valeurs patrimoniales des milieux naturels de la flore et de la faune.
- Mettra en évidence , les continuités écologiques, les compléments, les spécificités au regard du territoire actuel du PNRLG
- Associera les communes, leurs groupements et les acteurs qui interviennent sur ces territoires dans le domaine de la connaissance du patrimoine naturel.

Productions : Atlas des connaissances pour chaque commune et synthèse des cohérences avec le Parc actuel pour les 12 communes.

Modalités de réalisation : prestation de service, accompagnement du Parc.

Calendrier 2025

Coût estimé : 30 000 € TTC

Financement du projet :

DREAL	20 000 € TTC
PNRLG	10 000 € TTC
TOTAL :	30 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le plan de financement pour la réalisation des Atlas des connaissances pour les 12 communes qui candidatent au projet à venir du Parc régional des Landes de Gascogne
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 26/06/2025
Qualité : PRÉSIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

27/6/2025